



DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL EN CORREZE

APPEL A CANDIDATURES TUTEURS ET TUTRICES DE MAISONNEE Équipe d'encadrement

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes.
Il poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
La phase 1 du SNU est construite autour d'un séjour de cohésion en internat d'une durée de 12 jours.
Plus d'informations sur : www.snu.gouv.fr

Afin d'encadrer entre 180 et 200 mineurs qui seront accueillis du 21 juin au 2 juillet 2021, en Corrèze au centre sportif Espace 1000 Sources à Bugeat, **la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) recherche des femmes et des hommes pour occuper la fonction de tuteur/tutrice de maisonnée.**

Profil :

- Titulaire du BAFA ou d'une qualification reconnue équivalente* ou d'une expérience et de compétences techniques et pédagogiques adaptées au poste ;
- Expérience confirmée dans l'encadrement d'un public adolescent.

** Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.*

Compétences :

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Conduire une médiation en situation de crise
- Capacité d'écoute et réactivité
- Exemplarité, probité, intégrité et rigueur du comportement
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

Durée du contrat : 22 jours

- 3 jours de formation obligatoire du 4 au 6 juin 2021
 - 2 jours de préparation du séjour (les 19 et 20 juin 2021)
 - 12 du 21 juin au 2 juillet 2021 à l'occasion du séjour de cohésion
- L'ensemble de ces temps sont en hébergement 24/24 h en Corrèze, sur la commune de Bugeat.
- 5 jours de repos rémunérés (repos hebdomadaire et repos compensateur)

Il est à noter que les tuteurs et tutrices de maisonnée pourront être mobilisés dans le cadre de l'acheminement des volontaires en début et fin de séjour.

Description de la structure :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre comprend notamment un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire réalisé en hébergement collectif dans l'année qui suit la classe de 3^e.

Dans chaque département, un ou plusieurs centres d'hébergement abritent le ou les séjours de cohésion. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par 2 adjoints :

- un adjoint encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- un adjoint éducatif qui coordonne l'ensemble des intervenants, s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose d'une équipe de soutien du centre composée de cadres spécialisés comprenant au moins un personnel infirmier.

Un binôme de cadres de compagnie et **des tuteurs de maisonnées** constituent l'encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le capitaine de compagnie (ou chef de compagnie) et son adjoint.

Les compagnies d'une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d'une douzaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un tuteur de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique, psychologique et morale des jeunes mineurs.

Missions :

Placé sous l'autorité directe du capitaine de compagnie et de son adjoint, vous êtes le tuteur et référent d'une maisonnée composée d'une douzaine de jeunes âgés de 15 à 17 ans.

Vous exercez une fonction éducative essentielle auprès des jeunes de votre maisonnée dans une relation de proximité quotidienne et permanente. Vous partagez nuit et jour les conditions de vie des volontaires dont vous avez la charge.

Vous êtes à la fois un animateur, un formateur et un témoin.

Comme les volontaires, vous portez l'uniforme sur les temps collectifs et de représentation hors du centre.

Votre mission d'éducation s'exerce dans 5 domaines de la vie de la maisonnée :

1. Accueil et accompagnement des volontaires

- Préparer l'accueil des volontaires au sein de la maisonnée (hébergement, loisirs, hygiène, vie en compagnie et dans le centre, etc.)
- Accompagner les volontaires de jour et de nuit pour toutes les activités : vie courante, activités sportives, formations, tests divers, diverses activités et visites à l'extérieur, etc.
- Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée

2. Organisation et discipline de la vie courante

- Faire connaître, comprendre et respecter le règlement intérieur du centre
- Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements

3. Organisation de la vie démocratique et citoyenne

- Créer des temps d'échanges démocratiques
- Contribuer à l'organisation, la pleine participation de tous et au bon déroulement des tâches d'intérêt général
- S'assurer de la réalité de l'inclusivité et du brassage social dans la maisonnée et dans les activités

4. Création de cohésion et d'esprit de maisonnée

- Créer une cohésion de groupe, en cohérence avec les autres maisonnées de la compagnie, mobiliser les énergies grâce à une saine émulation collective et faire partager un sentiment d'appartenance à la compagnie
- Assurer les conditions d'une participation inclusive au profit de tous les volontaires à besoins particuliers et porteurs de handicap.

5. Garantie de la sécurité physique et morale des volontaires

- Faire connaître et respecter strictement les mesures de sécurité
- Prévenir, détecter, identifier les risques et les situations problématiques, rendre compte et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie
- Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de vos connaissances et/ou de vos expériences, vous pouvez directement piloter des modules prévus dans le cadre du projet pédagogique du séjour de cohésion (pour les jeunes de votre maisonnée et de ceux d'autres maisonnées)

Rémunération : 1 320€ net (+ hébergement et restauration pris en charge sur la période du séjour de cohésion) sur la base d'un contrat d'engagement éducatif.

Remarque : En application des dispositions du code de l'action sociale et des familles, chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédures pénales : consultation du bulletin n°2 (B2) du casier judiciaire et interrogation sur le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) de chaque candidat retenu.

**Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation)
jusqu'au 23 avril 2021 inclus, par courriel, à l'adresse suivante :**
olga.bourges@ac-limoges.fr